

COUPE REGIONALE REGION SUD PACA

VTT DESCENTE 2020

Le Comité régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur de la FFC organise une coupe de Descente VTT. Cinq manches sont au programme de la Coupe :

Blausc	7-8 mars 2020	
Peille	18-19 avril 2020	
La Moulière	6-7 juin 2020	
Valberg	20-21 juin 2020	→ (Championnat régional SUD PACA)
Isola 2000	15-16 août 2020	

Les catégories concernées sont les suivantes :

MINIMES (13/14 ans) garçons et filles avec restriction vélo*
 CADETS (15/16 ans)
 JUNIORS (17/18 ans)
 HOMMES (19/34 ans)
 MASTERS 35 (35/39 ans)
 MASTERS 40 (40/49 ans)
 MASTERS 50 (50 ans et plus)
 JUNIORS DAMES (15/18 ans)
 DAMES (19 ans et plus)

***Les vélos autorisés pour la catégorie MINIMES doivent avoir une fourche 'simple T'.**

Le pilote n'ayant pas un vélo conforme ne pourra pas participer aux épreuves de la Coupe et du Championnat.

Durée de l'épreuve

Elle se déroule sur 2 jours. Le samedi est réservé aux reconnaissances de la piste et aux entraînements. Le nombre de reconnaissances n'est pas limité. Les 2 manches de classement de la course se déroulent le dimanche.

Horaires des épreuves (modifications possibles en fonction des conditions météo et environnementales)

Samedi de 9 heures à 17 heures : reconnaissances

Dimanche de 9 heures à 17 heures : manches chronométrées

§ 1. Organisation de la compétition

Une épreuve de descente se déroule selon un système **basé sur deux manches, où le meilleur temps de l'une des deux manches compte pour le résultat final.**

L'organisateur doit impérativement afficher pour les compétiteurs :

Un tracé du parcours avec les postes des signaleurs et les postes de secours

Les horaires des séances d'entraînement avec les horaires des navettes pour rejoindre le départ

Les horaires des manches de la compétition

La liste des coureurs affectés de leur numéro de dossard.

§ 2. Parcours

Le parcours doit être composé de secteurs différents : pistes étroites et pistes larges, chemins forestiers, pistes champêtres, pistes en forêt et pistes rocailleuses. Il doit, d'autre part, présenter une variation de tronçons techniques et rapides.

Plutôt que sur la force physique des coureurs, l'accent doit être porté sur leur habileté technique.

La longueur du parcours et la durée de l'épreuve sont fixées comme suit :

	Minimum	Maximum
Longueur du parcours	1,500 km	3,500 km
Temps de course	2 minutes	5 minutes

Une épreuve se déroulant sur un temps de course inférieur au minimum ou supérieur au maximum stipulé ci-dessus ne pourra être organisée que sur dérogation préalable.

Le parcours d'une descente doit être balisé sur l'ensemble du tracé. Il est interdit d'utiliser des bottes de paille pour délimiter le parcours.

La largeur de la zone de départ doit être au minimum d'1 mètre. Une barrière appropriée doit être mise en place. La zone de départ doit être couverte.

La largeur de la zone d'arrivée doit être au minimum de 6 mètres. Une zone de freinage supplémentaire de 30 à 50 mètres doit être prévue après la ligne d'arrivée. Cette zone doit être libre de tout obstacle, protégée et entièrement fermée au public. La piste sera validée, par un arbitre, la veille du début de la compétition (vendredi).

§ 3. Equipements vestimentaires et accessoires de protection

Le port du casque intégral monobloc avec la jugulaire attachée, des coudières, des gants longs, une protection dorsale et des genouillères sont obligatoires. Tout concurrent ne disposant pas de l'équipement complet se verra refuser le départ. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent. (Voir Norme CE). Les sacs à dos, sacs à eau, carton, bouteilles plastiques,...sont strictement interdits.

Les caméras sont interdites lors des manches chronométrées. Pour les reconnaissances, les coureurs peuvent fixer les caméras uniquement sur la visière du casque par un dispositif amovible.

§ 4. Signaleurs, Secours

Dans la mesure du possible, les signaleurs doivent se placer de façon à être dans la ligne de vision directe des signaleurs les plus proches. Ils signalent d'un coup de sifflet l'arrivée des prochains coureurs.

Les signaleurs doivent être équipés de drapeaux afin d'assurer un système de sécurité qui sera organisé de la façon indiquée ci-après. Lors des entraînements officiels, tous les signaleurs sont porteurs d'un drapeau jaune qui doit être agité en cas de chute pour prévenir les autres coureurs qu'ils doivent ralentir.

Certains signaleurs, spécialement désignés à cet effet par l'organisateur, seront porteurs d'un drapeau rouge et auront une liaison radio réglée sur la même fréquence que celle du président du collège des commissaires, du directeur de l'organisation, de l'équipe médicale et du délégué technique. Ils se posteront aux endroits stratégiques du parcours et se placeront de façon à entrer dans la ligne de vision directe de leurs deux collègues les plus proches (en amont et en aval).

Les drapeaux rouges seront utilisés lors des entraînements officiels et lors des épreuves. Les porteurs de drapeaux rouges qui seraient témoins d'un accident grave doivent le signaler immédiatement par radio au coordinateur des signaleurs qui informera aussitôt le président du collège des commissaires, le directeur de l'organisation, l'équipe médicale.

Les porteurs de drapeaux rouges doivent chercher à évaluer immédiatement l'état de la victime tout en restant en contact radio avec les secours.

Les porteurs de drapeaux rouges qui ne sont pas directement concernés par un accident feront en sorte de suivre les transmissions radio s'y rapportant. S'ils remarquent que l'un de leurs collègues situé en aval agite son drapeau rouge, ils s'empresseront de faire de même.

Les coureurs observant qu'un drapeau rouge est agité en cours d'épreuve doivent s'arrêter immédiatement.

Un coureur arrêté en course devra poursuivre son trajet dans le calme et chercher à rejoindre la fin du parcours pour demander un nouveau départ à l'arbitre à l'arrivée et attendre ses instructions. Si le pilote arrêté ne se présente pas à l'arbitre à l'arrivée, il ne sera pas autorisé à prendre un nouveau départ.

Premiers secours (exigences minimales)

Le personnel chargé des secours a été informé des risques particuliers liés au VTT.

Les moyens d'accès des secours doivent être rapides et cela quelle que soit la nature de la piste.

Le chef de secours du P.C. médical, dépositaire de la décision d'évacuer s'il y a lieu, doit être en liaison avec les services de secours et médicaux du secteur (pompiers, Samu,...)

Les postes de secours sont placés à des points névralgiques le long du parcours et situés de telle manière qu'ils mettent un minimum de temps pour intervenir (moins de 5 minutes). Ils sont signalés par un panneau "SECOURS" visible par les compétiteurs.

A l'arrivée : présence du personnel (clairement identifiable) et du matériel ci-après :

- Un médecin (obligatoirement).
- Un poste de secours.
- Ambulances + VSL pour évacuation (nombre en fonction du nombre des compétiteurs).
- Secouristes diplômés avec moyens matériels adaptés.

Le dispositif de secours doit être validé avant le début des épreuves par le président du collège des arbitres. Il doit être conforme au descriptif soumis à la demande d'autorisation déposée en préfecture. En cas de manquements graves aux règles de sécurité, le président du collège des arbitres sera habilité à annuler l'épreuve.

§ 5. Entraînements

Les entraînements suivants doivent être organisés :

- un entraînement avec arrêts possibles, le matin de la veille de l'épreuve (généralement le samedi matin),
- un entraînement sans arrêts l'après-midi de la veille de l'épreuve (généralement le samedi après-midi),
- un entraînement *facultatif* (uniquement si le dispositif de sécurité complet est opérationnel !) le matin du jour de l'épreuve.

Un entraînement est interdit si une compétition est en cours.

Chaque coureur doit accomplir au minimum deux parcours d'entraînement. Le commissaire au départ veillera à l'application de cette règle (pointage).

Les coureurs doivent commencer le parcours d'entraînement au portillon de départ. Tout coureur commençant l'entraînement en dessous de la ligne de départ doit être disqualifié pour ladite compétition.

Les coureurs doivent porter leur plaque de guidon pendant l'entraînement.

§ 6. Transport

L'organisateur doit mettre en place un système de transport adéquat permettant de déplacer 120 coureurs et leurs vélos par heure jusqu'au départ de l'épreuve. Si le transport s'effectue par véhicules terrestres, il est impératif de se conformer au code de la Route.

Il doit également prévoir un dispositif de remplacement en cas de panne du moyen de transport initialement envisagé.

Les listes des coureurs avec les heures de départ seront publiées avant chaque manche. Les heures de départ à respecter sont les heures au sommet de la piste.

§ 7. Pénalités

Circulation en sens inverse ou stationnement sur le parcours :	Mise hors course
Refus de céder le passage par un coureur attardé :	Pénalité en temps
Non respect des limites du parcours :	Mise hors course
Retard sur la ligne de départ :	Refus de départ
Equipement de sécurité incomplet :	Refus de départ
Nombre de reconnaissances minimum non effectué :	Refus de départ
Jets de déchets sur le parcours (emballages, chambres à air, ...)	Mise hors course
Non respect des emplacements sponsors sur la plaque de cadre :	Refus de départ
Entraînement en dehors des horaires autorisés :	Mise hors course

§ 8. Coupe MINIMES

La CRVTT SUD PACA intègre les minimes sur les épreuves prévues au calendrier.

La catégorie MINIME (garçons et filles) est réservée uniquement à des coureurs licenciés FFC.

Les vélos utilisés doivent avoir des fourches 'simple T'. *Les minimes n'ayant pas un vélo conforme ne pourront participer à l'épreuve (reconnaisances comprises).*

La piste est adaptée à l'âge des pilotes : parcours raccourci, échappatoires obligatoires, sauts de plus de 80 cm interdits,...

Les échappatoires sont imposées aux coureurs MINIMES dès le début des reconnaissances. En cas de non respect des passages obligatoires pour cette catégorie, l'exclusion de l'épreuve (reconnaisances et manches) est immédiate.

Les équipements de protection individuels obligatoires sont :

- **casque intégral monobloc, jugulaire attachée**
- **protection dorsale longue. Les sacs à dos, carton, ...sont strictement interdits.**
- **coudières**

- genouillères (protège tibia conseillé)
- gants longs, maillot manches longues

Le déroulement des épreuves est identique aux descentes « adultes ».

§ 9 COUPE REGIONALE DE DESCENTE

L'attribution des numéros de plaques pour la première épreuve de la saison tient compte des résultats dans l'ordre suivant :

- 50 premiers du classement final Coupe du Monde UCI 2019
- 50 premiers du classement final scratch Coupe de France 2019
- 50 premiers du classement scratch Coupe régionale 2019

Pour les manches suivantes, l'attribution des numéros de plaques se fera en prenant le classement UCI puis le classement scratch en cours sur la Coupe régionale.

Les podiums par catégories ne sont attribués que si chaque catégorie comporte au moins 5 pilotes au départ de l'épreuve.

Sur chaque épreuve, les classements scratch, dames et minimes déterminent le nombre de points attribués.

La grille de points utilisée est la suivante (100/50) :

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	100	11	60	21	50	31	40	41	30
2	85	12	59	22	49	32	39	42	29
3	75	13	58	23	48	33	38	43	28
4	70	14	57	24	47	34	37	44	27
5	68	15	56	25	46	35	36	45	26
6	66	16	55	26	45	36	35	46	25
7	64	17	54	27	44	37	34	47	24
8	63	18	53	28	43	38	33	48	23
9	62	19	52	29	42	39	32	49	22
10	61	20	51	30	41	40	31	50	21

Le classement final de la coupe régionale de DH prendra en compte l'ensemble des épreuves (5) du calendrier régional.

§ 10 INFORMATIONS SELECTION CHAMPIONNATS DE FRANCE DH

Le Championnat régional de descente aura lieu à **Valberg** (20-21 juin 2020)

Les inscriptions aux championnats de France sont libres (plus de quotas), et se font directement sur la plateforme d'inscription (www.fgc.fr) pour toutes les catégories :

- Cadet / U17 Homme
- Junior / U19 Homme
- Junior / U19 Femme (catégorie regroupant les U17 et U19 femmes)
- Elite Femme
- Elite Homme

Les coureurs doivent s'inscrire dans les délais sur la plateforme d'inscription ou sur place. (voir règlement VTT DH FFC)

Les compétiteurs doivent être de nationalité française et titulaires d'une licence d'une fédération affiliée à l'Union Cycliste Internationale, série Cadet, Junior ou de 3^e catégorie minimum **délivrée un mois minimum avant la date des championnats**